

LIGUE OUEST

994/05/IA

Agrément n°04 355 123
du ministère de la Jeunesse et des
Sports
N° SIRET : 438 044 257 00022

Pôle activités

NOTE D'ORGANISATION

CHAMPIONNAT de PÉTANQUE DOUBLETTES DAMES et HOMMES de la LIGUE OUEST (Saison 2019-2020)

Samedi 30 novembre 2019 - CESSON-SÉVIGNÉ (Ille-et-Vilaine)

Annexe 1 : Plan d'accès

1. GÉNÉRALITÉS

Le championnat de pétanque doublettes de la ligue Ouest de la FCD sera organisé le **Samedi 30 novembre 2019** par le club pétanque de Cesson-Sévigné.

Ce championnat (ouvert aux joueurs et joueuses de la ligue) servira d'épreuve qualificative pour le championnat national FCD. Les équipes qualifiées auront un droit d'engagement fixé par la note d'organisation du national.

2. ORGANISATION TECHNIQUE

a) **Club Organisateur :**

OCC pétanque CESSON-SÉVIGNÉ.

b) **Conseiller technique :**

Alain MARIN - Mail : alainmarin08@hotmail.fr - Mobile : 06 42 65 25 65

c) **Règlements général et particulier :**

Cette compétition est ouverte à tous les clubs de la ligue Ouest de la FCD. L'appartenance à une section pétanque n'est pas obligatoire. Chaque club peut engager plusieurs équipes dans ce championnat.

Formule :

3 parties de poule, puis tableaux A et B

Composition des équipes :

La composition des équipes telle que définie dans le formulaire d'engagement ne pourra être modifiée par la suite sauf en cas d'indisponibilité d'un(e) joueur(se) au dernier moment. Dans ce cas, le remplaçant jouera en lieu et place du joueur absent.

Aucun changement de composition ne sera admis après le début de la compétition.

d) Arbitrage :

Conseiller technique ligue.

e) Horaires :

Début de la compétition à **8h45**.

f) Équipement :

Salle équipée de 32 terrains délimités et sanitaires.

g) Tenues :

Une tenue particulière n'est pas exigée, cependant elle devra être uniforme pour le championnat national.

h) Récompense :

La remise des récompenses aura lieu à l'issue de la compétition.

3. DISPOSITIONS LOGISTIQUES

a) Transport :

A la charge des clubs.

b) Accueil :

À 8h45 au boulodrome de CESSON-SÉVIGNÉ - 3 route de la Valette - 35510 CESSON-SÉVIGNÉ.

c) Restauration :

Un déjeuner est prévu par le club organisateur.

Le coût du repas des joueurs est pris en charge par la ligue Ouest.

Le club organisateur fera parvenir au secrétariat de la ligue Ouest la facture de la restauration. Les autres personnes (accompagnateurs, chauffeurs etc..) s'acquitteront du prix du repas auprès du responsable du club recevant.

d) Santé :

Le soutien santé de la manifestation sera assuré conformément au règlement médical de la FCD appendice 4 et organisé pour que les éventuelles victimes soient secourues dans les délais au plus

identiques à ceux que supporteraient les accidentés de la voie publique. En cas d'incident, il sera fait appel au dispositif de secours civil (Pompiers ou SAMU).

e) Pot de clôture :

Il sera organisé par le club recevant à l'issue de la proclamation des résultats.

4. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

a) Licences et documents :

Chaque joueur devra être en possession de sa licence FCD 2019-2020 précisant l'aptitude médicale à la pratique de la pétanque ou du sport en compétition.

Un contrôle sera fait avant le début du tournoi, si un joueur ne peut présenter sa licence, celui-ci ne pourra pas jouer.

b) Engagements :

Les engagements se feront exclusivement à l'aide de SYGEMA avant le **15 novembre 2019** terme de rigueur.

Droits d'inscription : 5€ par joueur.

Attention Le club devra adresser sous 10 jours à la Ligue OUEST le chèque correspondant au montant des droits de participation (libellé à l'ordre de « Ligue OUEST » et en mentionnant au dos du chèque la référence).

NB : Les équipes qualifiées pour le championnat national auront à acquitter un droit d'engagement fixé par la note d'organisation à paraître ultérieurement.

c) Financement :

Les frais d'organisation seront pris en charge par la ligue Ouest. Le club organisateur fera parvenir au secrétariat de la ligue Ouest, les différentes factures pour paiement ou remboursement. Les factures devront être libellées à l'ordre de la ligue Ouest FCD.

d) Assurance :

La licence FCD couvre les risques dans les conditions du contrat y compris au cours des transports (véhicules inscrits sur le registre de sorties des véhicules du club).

e) Bilan activités et compte-rendu :

A l'issue de la compétition, le CTS de la ligue, adresse aux différents destinataires, la fiche bilan activités de 2019. Le représentant de la ligue adresse un compte rendu succinct sur le déroulement de la compétition à Patrick BUSSARD (mail : bussard.patrick@wanadoo.fr).

f) Droit d'image :

Tout participant autorise expressément la FCD et ses partenaires à utiliser les images (fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de la rencontre de pétanque et sur lesquelles il pourrait apparaître), à des fins publicitaires, promotionnelles et d'information concernant les activités de la FCD pour la durée la plus longue prévue par la loi.

5. DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre de la charte du développement durable de la FCD, l'objectif est de développer les « bonnes pratiques » d'où l'obligation de :

- favoriser l'utilisation des transports collectifs et les modes de déplacement ou le covoiturage ;
- lutter contre la pollution sonore et visuelle lors des manifestations ;
- nettoyer et rendre propres les sites en organisant la collecte des déchets ;
- promouvoir une gestion moderne et nouvelle des déchets produits.

Gérard HAUSE

Vice-président de la ligue Ouest

En charge du pôle activités



Destinataires (par courriel) :

- Président de la Ligue Ouest
- Membres du comité directeur de la Ligue
- Trésorier général de la Ligue
- Présidents des clubs LO/FCD
- Conseiller Technique Sportif pétanque de la Ligue

ANNEXE 1

PLAN D'ACCÈS

CHAMPIONNAT de PÉTANQUE DOUBLETES DAMES et HOMMES de la LIGUE OUEST

Boulodrome de CESSON-SÉVIGNÉ - 3 route de la Valette - 35510 CESSON-SÉVIGNÉ

Samedi 30 novembre 2019

